



**PROJET DE RÈGLEMENT  
ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LOUISEVILLE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville :

QUE, lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, un avis de motion a été donné à l'égard du projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Louiseville. Lors de cette même séance, un projet de règlement a été présenté et adopté.

QUE lors de la séance ordinaire du 14 février 2022, à 19h, le conseil municipal de la Ville de Louiseville adoptera le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Louiseville. Considérant la situation actuelle, ladite séance du conseil municipal se tiendra par visioconférence. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse [facebook.com/villedelouiseville](https://facebook.com/villedelouiseville).

QUE ce règlement a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil municipal de la Ville de Louiseville aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la Ville dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité des membres du conseil municipal de la Ville;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membres du conseil municipal de la Ville;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect envers les autres membres du conseil de la Ville de Louiseville, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. La loyauté envers la Ville de Louiseville;
6. La recherche de l'équité;
7. La civilité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel [adj-greffe@louiseville.ca](mailto:adj-greffe@louiseville.ca).

Donné à Louiseville,  
Ce 2<sup>e</sup> jour du mois de février 2022

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière